



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 15 mars 2016 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 21 mars 2016 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Budget primitif 2016

- pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2016, le 25 janvier 2016, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- adopté le budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

2 - Taux d'imposition pour 2016

- augmenté uniformément les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières en 2016 de 5% par rapport à 2015 et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation (dont locaux vacants) :	23,89%
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,28%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	92,79%

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

3 – Modification du périmètre de protection du monument historique « Redoute de Saint-Apollinaire » Avis de la Commune

- donné un avis favorable au périmètre de protection modifié proposé par l'Architecte des Bâtiments de France pour le monument inscrit de la « Redoute de Saint-Apollinaire », annexé à la délibération ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

4 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concertée Ecoquartier de l'Arsenal.

5 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraichers - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraichers.

6 - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches - Approbation du cahier des charges de cession des terrains

- approuvé le cahier des charges de cession des terrains de la Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches ainsi que ses annexes, joints au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour leur mise en oeuvre.

7 - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches - Cession du lot 2 - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à Nexity ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot 2 de la Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE

8 - Ancienne crèche Varennes – 42 rue de la Charmette – Cession à Dijon Habitat

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des locaux de l'ancienne crèche Varennes ;
- décidé la cession à Dijon Habitat du volume 2 de l'immeuble situé 42, rue de la Charmette et cadastré section AP n°407, moyennant le montant de 88 600 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

9 - 44-48 rue de Chenôve – 2 bis rue Armand Thibaut – Acquisition d'emprises foncières sur Dijon Habitat

- Dans le cadre de la mise à l'alignement des rues de Chenôve et Armand Thibaut, décidé l'acquisition par la Ville sur Dijon Habitat, représentée par son Directeur Général, 2, rue du Maréchal Leclerc – BP 87027 - 21000 Dijon, des emprises foncières d'une superficie totale de 144 m², issues de la division des parcelles cadastrées section DN n°130, 131 et 132, moyennant la somme symbolique d'un euro, telles que ces emprises sont représentées sur le plan joint ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

10 - Foyer Viardot – 1-7 rue Louis Viardot – Résiliation anticipée du bail emphytéotique – Cession à ADOMA

- décidé la résiliation anticipée du bail emphytéotique précité du 5 mars 1975, établi entre la Ville et l'Office Public d'Habitations à Loyers Modérés de Dijon, devenu depuis Dijon Habitat, concernant le Foyer Viardot situé 1 - 7 rue Louis Viardot, cadastré section BM n° 300, 301, 304 et 305 ;
- dit qu'il sera procédé à cette résiliation par acte notarié, moyennant le versement d'une indemnité d'un montant total de 543 000 € ;
- dit que la convention de gestion établie au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon sera résiliée au jour de la résiliation du bail emphytéotique susvisé ;
- décidé la cession du Foyer Viardot situé 1 - 7 rue Louis Viardot, cadastré section BM n° 300, 301, 304 et 305 au profit de la société ADOMA – 42 rue Cambronne à Paris et lui confier la gestion de cet établissement, selon les conditions et modalités ci-dessus exposées, à savoir : réalisation d'une réhabilitation complète du bâtiment, reprise des contrats en cours, maintien de l'offre de services et du montant actuel des redevances jusqu'à la réalisation des travaux, maintien de la destination sociale pendant une durée minimum de 20 ans, tout changement de destination devant faire l'objet d'un accord expresse préalable de la Ville, inscription dans le dispositif de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié, moyennant le montant de 500 000 € majoré s'il y a lieu de la TVA au taux en vigueur ;

- autorisé la société ADOMA à bénéficier de la jouissance des parcelles contiguës, cadastrées section BM n^{os} 42, 296, 299 et 303 et lui en confier l'entretien ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

C - POLITIQUE DE LA VILLE

11 - Contrat de Ville - Programmation 2016

- arrêté la répartition des financements de la Ville au titre du contrat de ville 2016, d'un montant de **599 230 €** dans les conditions suivantes :
 - actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : **126 500 €** ;
 - actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : **295 500 €** ;
 - convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail : **177 230 €** au titre du Contrat de ville.
- approuvé les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2016, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;
- sollicité les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté urbaine du Grand Dijon, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville en 2016.

12 - Présentation du Contrat Local de Santé 2016-2018

- approuvé le Contrat Local de Santé 2016-2018 du Grand Dijon, ainsi que le document annexé au rapport, à savoir les actions déclinant les orientations stratégiques ;
- autorisé Monsieur le Maire à apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres partenaires ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution du Contrat Local de Santé et de son annexe ;
- pris acte que le Conseil Départemental souhaite disposer de plus de temps pour définir ses engagements en vue de l'adoption du Contrat Local de Santé par son assemblée d'avril.

13 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche.

14 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des carrières blanches.

15 - Zone d'Aménagement Concerté "Espace Champollion" - Construction d'un supermarché - Compte de résultat au 30 juin 2015 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel de la construction, par la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), d'un supermarché, dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Espace Champollion », arrêté à la date du 30 juin 2015.

D – ENERGIE/ENVIRONNEMENT

16 - Plan Biodiversité - Opérations de végétalisation citoyenne "j'adopte un arbre"

- approuvé les conditions d'octroi d'AOT dans le cadre du projet de végétalisation citoyenne du Plan Biodiversité, telles que présentées dans le rapport ;
- approuvé la charte de végétalisation citoyenne annexée au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et à réaliser des modifications de détails ne remettant pas en cause l'économie générale de la charte de végétalisation citoyenne.

II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A – EDUCATION

17 - Carte scolaire applicable à la rentrée de septembre 2016

- émis un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- émis un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe, après mesure, supérieure ou égale à :
 - 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
 - 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
 - 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
 - 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,

c'est à dire les fermetures de classes des écoles :

 - élémentaire Victor Hugo,
 - élémentaire Petit Bernard,
 - élémentaire Montchapet,
 - élémentaire Coteaux du Suzon,
 - élémentaire Colette
- demandé que les écoles ayant une moyenne par classe supérieure à :
 - 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
 - 23 élèves par classe en école maternelle en REP,

- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,

fassent l'objet d'un nouvel examen, à savoir les écoles :

- élémentaire Camille Flammarion,
- élémentaire Champollion,
- élémentaire York,
- élémentaire Lamartine,
- élémentaire Buffon ,
- élémentaire Alsace.

- demandé que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2016.

18 - Convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) Bourgogne

- donné son accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) pour la mise en oeuvre des actions exposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

B - PETITE ENFANCE

19- Multi-accueil petite enfance Voltaire - Extension - Définition du programme et de l'enveloppe financière - Désignation du maître d'oeuvre - Demandes de subventions

- adopté le programme proposé d'extension du multi-accueil petite enfance Voltaire ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 100 000 € TTC ;
- décidé de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum ;
- dit que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

C - SPORTS

20 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2016 - Attribution de subventions aux clubs

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville.

21 - Année 2016 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

- décidé de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- décidé ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

22 - Établissements culturels - Demandes de subventions

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus qui seront menées par ses établissements culturels en 2016, notamment auprès de l'État, des collectivités territoriales et autres organismes ;
- autorisé Monsieur le Maire à répondre à des appels à projet et à faire des demandes de mécénat pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

23 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Mise en place des critères d'admission - Règlement intérieur - Approbation

- adopté les critères d'admission des nouveaux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de la Ville de Dijon, tels qu'ils sont proposés dans le rapport pour une application à compter de la rentrée scolaire 2016 /2017 ;
- approuvé le projet de règlement intérieur du Conservatoire, annexé au rapport, pour une application à compter de la rentrée scolaire 2016 / 2017 et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ce nouveau règlement intérieur.

24 - Bibliothèque municipale - Charte de conservation dans les bibliothèques - Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques - Adhésions

- accepté le principe de l'adhésion de la Ville de Dijon à la charte de la conservation des bibliothèques et à la charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques annexées au rapport;
- autorisé Monsieur le Maire à signer ces chartes ainsi que tout acte à intervenir pour l'application et le renouvellement de cette décision.

B – RELATIONS INTERNATIONALES

25 - Convention de partenariat entre les Villes de Dijon et de Chefchaouen

- décidé la mise en œuvre du partenariat entre les Villes de Dijon et de Chefchaouen dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

C - COMMERCE

26 - Camping du lac - Fixation des tarifs - Année 2016

- décidé les tarifs à appliquer au camping du lac, dès son ouverture, tels qu'ils sont proposés dans le tableau figurant au rapport,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision

27 - Fixation des droits de place - Année 2016 : Fête foraine de la foire gastronomique

- décidé les tarifs à appliquer sur la fête foraine de la foire gastronomique, tels qu'ils sont proposés ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

IV- SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

SOLIDARITE

28 - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Dijon et la Banque Alimentaire de Bourgogne.

- approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

V- FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A – FINANCES

29 - Actualisation de l'autorisation de programme - tranche 2 du Musée des Beaux-Arts

- approuvé la révision de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

30 - Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2016

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif de 1 100 € à 550 € ;
- décidé d'annuler la subvention d'un montant de 800 € attribuée au FRAC Bourgogne dans le cadre du festival « Les nuits d'Orient 2015 » par le Conseil Municipal du 28 septembre 2015 ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à la Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs « L'Arp » de 40 000 € à 36 214,95 € ;
- autorisé Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

31 - Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés

- décidé la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2016 ;
- décidé que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

B – ADMINISTRATION GENERALE

32 - Désignation des représentants de la Ville de Dijon dans divers organismes - Modification

- procédé à la désignation de M. Thierry Falconnet au sein du Conseil d'Administration de Dijon Habitat.

C – PERSONNEL

33 - Aides sociales en faveur du personnel – Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale - Convention avec la Communauté Urbaine du Grand Dijon

- permis aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Dijon de bénéficier des prestations d'aides sociales proposées par la Ville de Dijon aux agents municipaux ;
- approuvé les projets de conventions annexés au rapport, dont la date d'effet est fixée au 1er avril 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- dit que la dépense à engager sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

34 - Attribution d'une majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire versée à certains personnels exerçant dans le quartier de la Fontaine d'Ouche

- donné son accord sur le principe du versement, à partir du 1er janvier 2015, d'une majoration maximale de 50% de la Nouvelle Bonification Indiciaire accordée de droit aux agents exerçant à titre principal dans le quartier ou à la périphérie du quartier de la Fontaine d'Ouche classé quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- autorisé Monsieur le Maire à décider de la majoration accordée individuellement en fonction des sujétions particulières, des responsabilités spécifiques exercées ou de l'implication dans les actions liées à la politique de la ville ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants ;
- dit que la dépense à engager sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

35 - Personnel municipal - Passation de contrat

- autorisé Monsieur le Maire à engager à compter du 1er avril 2016, par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confiée l'emploi décrit ci-dessus ;
- décidé que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- dit que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

36 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - rapport

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions et avenants (124)
- conversion de concession de tombe (6)
- droits divers (6)
- règlements de frais et honoraires (11)
- actions en justice (5)